

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4219**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Acquisition d'un terrain bâti situé 85, rue des Martyrs de la Libération et appartenant à M. Le Perff Jacques

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4219**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Acquisition d'un terrain bâti situé 85, rue des Martyrs de la Libération et appartenant à M. Le Perff Jacques**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du centre-ville de Pierre Bénite, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir un immeuble à usage commercial et d'habitation. Il s'agit :

- d'un local commercial avec cuisine, atelier, fournil et dépendances au rez-de-chaussée, laboratoire et salle d'eau et dégagement à l'étage,

- d'un appartement en triplex,

- d'une cour sur l'arrière du bâtiment,

ainsi que la parcelle de terrain cadastrée AL 510, sur laquelle est édiée cette construction,

le tout, situé 85, rue des Martyrs de la Libération à Pierre Bénite.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine acquerrait cet immeuble au prix de 210 000 €, bien cédé occupé.

L'entrée en jouissance de ce bien, par la Communauté urbaine, interviendrait au paiement du prix.

Une convention d'occupation temporaire serait consentie à monsieur Le Perff pour une durée de 23 mois à compter de la date d'entrée en jouissance par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 19 février 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 210 000 €, d'un immeuble à usage commercial et d'habitation situé 85, rue des Martyrs de la Libération à Pierre Bénite et appartenant à monsieur Le Perff Jacques, dans le cadre du projet de rénovation urbaine du centre-ville.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2084, le 31 mai 2010 pour la somme de 1 650 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - comptes 2112 et 2138 - fonction 822, pour un montant de 210 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 400 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.